

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Ange-Gardien, tenue le 10 mars 2014, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Mario Carrier, M. Charles Choquette, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

1 Assemblée de février 2014

- 1.1 Adoption du procès-verbal du 10 février 2014
- 1.2 Adoption du procès-verbal du 4 mars 2014

2 Assemblée du 10 mars 2014

- 2.1 Liste des comptes à payer 2014

Période de questions

3 Administration générale

- 3.1 Conseil municipal
 - 3.1.1 Suivi du recours d'un élu municipal
 - 3.1.2 Programme de commandites 2014
 - 3.1.3 Mise à jour de la trousse de bienvenue
 - 3.1.4 Demande du Festival country du porc d'Ange-Gardien
 - 3.1.5 Demande de la Popote roulante pour leur 30^e anniversaire
 - 3.1.6 Demande de l'École de danse Cabriole
- 3.2 Gestion financière et administrative
 - 3.2.1 Ventes des immeubles pour défaut de paiement de taxes
 - 3.2.2 Dépôt du calendrier de conservation des documents approuvé par Bibliothèque et Archives nationales
 - 3.2.3 Dépôt rapport financier 2013

4 Sécurité publique

- 4.1 Service de police
- 4.2 Service des Incendies
 - 4.2.1 Rapports d'événements
 - 4.2.2 Acquisition de pinces de désincarcération

5 Transport & bâtiment

- 5.1 Voirie & réseau routier
 - 5.1.1 Reprofilage des accotements
 - 5.1.2 Rachat du radar-remorque
 - 5.1.3 Affaissement d'un ponceau, cours d'eau Millette

6 Hygiène du milieu

- 6.1 Planification de l'entretien des équipements

7 Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Aménagement, urbanisme et zonage
 - 7.1.1 Adoption du règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats
 - 7.1.2 Renouvellement du Comité consultatif d'urbanisme
 - 7.1.3 Adoption de l'entente de principe entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et Gaz Métro

8 Loisirs et culture

- 8.1 Activités récréatives et culturelles
 - 8.1.1 Organisation du camp de jour
 - 8.1.2 Organisation du soccer
 - 8.1.3 Nomination de membres-citoyens au comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
 - 8.1.4 Projet « Foires et activités, bien équipées! »
 - 8.1.5 Acquisition d'une estrade
 - 8.1.6 Contributions financières, Productions du Triangle Noir et prêt de la salle municipale (26 avril 2014)
- 8.2 Infrastructures

9 Divers & affaires nouvelles

- 9.1 Adoption du règlement modifiant le règlement sur les garderies
- 9.2 Demande du C.P.E Bambin Club, activité du 28 mai
- 9.3 Cession de terrain, lot 3 518 041

Période de questions

Correspondance

- Co-1 MRC de Rouville – Suivi travaux cours d'eau Rosalie/ Phase finale
- Co-2 Commission Scolaire des Hautes-Rivières – Plan triennal (nouvelle version)
- Co-3 Sûreté du Québec – Rapport bimestriel
- Co-4 Ministre des Transports – Vente du lot 3 974 721
- Co-5 MRC de Rouville – Appui intervention cours d'eau Barré
- Co-6 Régie intermunicipale d'incendie de Mont-St-Grégoire et St-Brigide – Diarrhée porcine
- Co-7 J.P. Cadrin & Ass. Inc. – Changement de responsable
- Co-8 MRC de Rouville – Nomination des membres du Comité sécurité incendie
- Co-9 Rapport du regroupement des Offices d'Habitation du Québec
- Co-10 Fondation Centre Hospitalier de Granby - Commandites
- Co-11 Municipalité de St-Alphonse-de-Granby – Plan d'Urbanisme

Période d'échange

Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 03-057-14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 FÉVRIER 2014

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 février 2014.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-058-14
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2014

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mars 2014.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-059-14
ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2014

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Paiements directs par ACCES D :	39 093.96 \$
▪ Fournisseurs :	140 286.19 \$
▪ Déboursés directs :	2 531.47 \$
▪ Salaires :	23 500.50 \$

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 03-060-14
PROGRAMME DE COMMANDITES 2014

Considérant qu'en 2013, le programme de commandites offert aux entreprises de la municipalité consistait en une demande de contribution globale pour l'ensemble des activités organisées par la municipalité;

Considérant la recommandation de madame Annie Lévesque, agente de communication et adjointe aux loisirs selon laquelle le partenariat demandé aux entreprises devrait être relié exclusivement à l'activité majeure, soit la Fête nationale, afin de laisser la porte ouverte à d'autres partenariats pour des activités à être mises de l'avant par le Comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de Ange-Gardien;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'adopter le programme de commandites 2014 de la municipalité de Ange-Gardien et d'autoriser Mme Annie Lévesque, agente de communication et adjointe aux loisirs, à le mettre en œuvre.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-061-14
MISE À JOUR DE LA TROUSSE DE BIENVENUE

Considérant que les informations contenues dans la trousse de bienvenue de la municipalité de Ange-Gardien doivent être mise à jour et que les quantités de trousse disponibles ont été épuisées;

Considérant qu'il est opportun de permettre aux entreprises de s'annoncer dans la trousse de bienvenue de la Municipalité et de la bonifier par des cadeaux d'entreprises;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu :

- D'approuver la mise à jour de la trousse de bienvenue pour un montant approximatif de 1 500 \$ plus taxes pour 150 copies;
- D'approuver la promotion de l'espace publicitaire du répertoire des entreprises et les coûts chargés aux demandeurs;
- D'autoriser la bonification de la trousse par des cadeaux d'entreprises.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-062-14
DEMANDE DU FESTIVAL COUNTRY DU PORC DE ANGE-GARDIEN

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que la Municipalité contribue financièrement au Festival country du porc de Ange-Gardien qui se tiendra les 2, 3, 4, 5 et 6 juillet 2014 et d'autoriser, à cet effet, le versement d'un montant de 250 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-063-14
DEMANDE DE LA POPOTE ROULANTE POUR LEUR 30^E ANNIVERSAIRE

Considérant que l'organisme sans but lucratif « *Popote Roulante de Ange-Gardien* » célébrera son trentième anniversaire de fondation le 3 mai prochain et qu'il recevra, lors de cette occasion, 70 personnes œuvrant ou ayant œuvré au sein de cet organisme;

Considérant que la « Popote Roulante » exerce ses opérations d'entraide sociale qu'avec une main-d'œuvre bénévole;

Considérant que la « Popote Roulante », en plus de préparer et distribuer des repas à faible coût deux fois par semaine, s'implique régulièrement dans des activités organisées par la municipalité;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'accorder la somme de 400 \$ à l'organisme *Popote Roulante de Ange-Gardien* pour soutenir ses membres dans l'organisation du trentième anniversaire.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-064-14
DEMANDE DE L'ÉCOLE DE DANSE CABRIOLE

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien accorde une aide financière de 50,00 \$ à l'École de danse Cabriole pour le spectacle de danse du 10 mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-065-14
VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que soient transmis à la MRC de Rouville les dossiers dont les immeubles sont affectés par des arrérages de taxes de plus d'un an, afin que celle-ci procède à la vente des immeubles pour non-paiement de taxes.

Il est également résolu que M. le maire, Yvan Pinsonneault, soit nommé pour renchérir, lors de la vente pour taxes, pour et au nom de la Municipalité de Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

**DÉPÔT DU CALENDRIER DE CONSERVATION DES DOCUMENTS APPROUVÉS
PAR BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon procède au dépôt du calendrier de conservation des documents approuvés par Bibliothèque et Archives nationales.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2013

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon procède au dépôt du rapport financier 2013 de la municipalité de Ange-Gardien, ainsi que le rapport du vérificateur externe.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 03-066-14

ACQUISITION DE PINCES DE DÉSINCARCÉRATION

Considérant que les pompiers du service des incendies de la Municipalité de Ange-Gardien souhaitent pouvoir disposer de pinces de désincarcération et suivre la formation qui y est associée;

Considérant que le ministère de la Sécurité publique a annoncé que la formation des pompiers à temps partiel des municipalités sera sous peu à la charge dudit ministère;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser l'acquisition des pinces de désincarcération dont se départie la Ville de Farnham selon une entente à intervenir entre les directeurs des services des incendies respectifs, laquelle entente devra être approuvée par la directrice générale;

Il est également résolu que la formation nécessaire à l'utilisation des pinces de désincarcération sera suivie par les pompiers de la Municipalité lors de la mise en œuvre du programme annoncé par le ministère de la Sécurité publique.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-067-14

REPROFILAGE DES ACCOTEMENTS

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien a demandé des soumissions pour des travaux de correction et d'entretien de ses accotements sur les rangs Casimir, Séraphine, et les rues Laguë et Tremblay;

Considérant les soumissions reçues, à savoir :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT AVANT TAXES INCLUANT 150 TONNES DE PIERRE
Transport et Excavation F. Robert	31 675.00 \$
Sintra inc.	43 450.71 \$
Bauval	52 249.25 \$

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'accorder un contrat à Transport et Excavation F. Robert pour le reprofilage des accotements, telle sa soumission au montant de 31 675.00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-068-14
RACHAT DU RADAR REMORQUE

Considérant que les municipalités de Ange-Gardien, Marieville, Saint-Césaire et Saint-Paul-d'Abbotsford sont liées par une entente concernant l'acquisition d'un radar remorque et son utilisation;

Considérant que les municipalités de Marieville et Saint-Paul-d'Abbotsford souhaitent se départir de leurs parts du radar remorque en les cédants aux municipalités de Ange-Gardien et Saint-Césaire, moyennant le versement d'une compensation financière;

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a annoncé son intention de céder sa part du radar remorque en contrepartie du versement d'un montant de 2000 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Mario Carrier et résolu :

- que le Conseil de la municipalité de Ange-Gardien est en faveur du rachat du radar remorque par les municipalités de Ange-Gardien et Saint-Césaire;
- que les coûts du rachat aux municipalités de Marieville et de Saint-Paul-d'Abbotsford devront être répartis également entre les municipalités de Ange-Gardien et Saint-Césaire;
- que la municipalité de Ange-Gardien établit à 2 000 \$ sa participation financière maximale pour le rachat du radar remorque;
- que soient autorisés M. le maire, Yvan Pinsonneault et la directrice générale, Mme Brigitte Vachon, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ange-Gardien, les documents relatifs à la signature d'une nouvelle entente.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-069-14
AFFAISSEMENT D'UN PONCEAU, COURS D'EAU MILLETTE

Considérant que le ponceau de TTOG du cours d'eau Millette, présent sous celui de béton armé, est dans un état de désuétude avancé;

Considérant qu'un ponceau en béton armé est déjà installé dans un axe différent de celui de TTOG;

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien, par sa résolution numéro 09-248-13, informait la MRC de Rouville qu'elle envisageait de procéder à l'abandon du ponceau en TTOG actuel et à

utiliser le ponceau de béton armé afin de corriger la situation sans augmenter aucunement la pression sur l'environnement.

Considérant que la MRC de Rouville, par sa résolution numéro 14-02-9246, demande à la Municipalité de Ange-Gardien de procéder aux travaux correctifs requis au maintien du tracé cours d'eau Millette et ce, par le réaménagement du ponceau affaissé dans cette portion du cours d'eau;

Considérant que le conseil de la Municipalité de Ange-Gardien considère qu'il serait préférable de procéder à une évaluation des travaux à réaliser avant de s'engager dans une option plus que dans une autre, afin d'en limiter les coûts et l'impact sur l'environnement;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser la directrice générale à retenir les services d'un expert en matière de gestion de cours d'eau afin d'obtenir une recommandation des travaux à réaliser en regard de l'affaissement d'un ponceau du cours d'eau Millette.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-070-14
PLANIFICATION DE L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser les dépenses prévues au rapport « Planification de l'entretien des équipements – 2014 » d'eau potable et d'eau usées, soumis par Mme Patricia Debel, directrice des services techniques, lequel rapport est annexé aux présentes pour y faire partie intégrante.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-071-14
ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'adopter le règlement numéro 762-14, modifiant le règlement sur les permis et certificats de la municipalité de Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-072-14
RENOUVELLEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Considérant que le comité est en place depuis deux ans et que tous les membres ont exprimé le

désir de renouveler leur mandat pour les deux prochaines années.

En conséquence, il est donc proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu de renouveler le mandat des membres soit : Mme Lucie Grenier, Mme Amélie Tougas, Mme Manon Mercure, Mme Colombe Ménard, et M. Luc Despars.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-073-14

ADOPTION DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ENTRE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) ET GAZ MÉTRO

Attendu que les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

Attendu que la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

Attendu qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

Attendu que depuis quatre ans, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et ses membres ont déployé des efforts considérables afin que les municipalités puissent recouvrer les coûts découlant de la présence et de l'installation des réseaux de distribution des entreprises de télécommunication et de distribution d'électricité et de gaz;

Attendu qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

Attendu que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2 % des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité;

Attendu que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz;

Attendu que le 15 septembre dernier, le conseil d'administration de l'UMQ a entériné le principe et les conditions de l'entente;

Attendu qu'il a été convenu entre l'UMQ et Gaz Métro que l'entente prenne effet à la date de son approbation par la C.A. de l'UMQ, soit le 15 septembre 2013;

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu :

QUE les conditions prévues à l'entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro soient adoptées telles que soumises;

QUE copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ et à Gaz Métro.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-074-14
ORGANISATION DU CAMP DE JOUR

Considérant le rapport soumis par la directrice du service des loisirs, Mme Jennie Rainville, relativement à l'organisation du camp de jour estival, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien accepte ses recommandations ainsi que les dépenses relatives.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-075-14
ORGANISATION DU SOCCER

Considérant le rapport du 10 mars 2014 de la directrice du service des loisirs, Mme Jennie Rainville, relativement à l'organisation de la saison du soccer 2014, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'accepter ses recommandations ainsi que les dépenses relatives.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-076-14
NOMINATION DE MEMBRES-CITOYENS AU COMITÉ DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de nommer M. Dominique Chouinard et Mme Louise Tarte, membres du Comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Municipalité de Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-077-14
PROJET « FOIRES ET ACTIVITÉS, BIEN ÉQUIPÉES! »

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien a déposé, auprès de la MRC de Rouville, le projet « Foires et activités, bien équipées! », afin d'obtenir une subvention du Pacte rural dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité;

Considérant que le projet déposé vise à doter la Municipalité de Ange-Gardien d'équipements communautaires utiles, voire nécessaires, à la tenue de foires et d'activités relatives aux sports, à la culture et la vie communautaire déjà présentes sur le territoire de la Municipalité, en plus d'assurer le déploiement de nouvelles activités;

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien a tenu une séance de consultation publique à l'égard dudit projet le 18 février 2014;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Mario Carrier et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien :

- demande à la MRC de Rouville de contribuer, via les sommes disponibles du Pacte rural, au projet « Foires et activités, bien équipées! » en lui attribuant une subvention de 57300 \$, soit 60 % du coût total du projet évalué à 95 500 \$;
- s'engage à contribuer pour 38 200 \$ du coût total du projet, soit 40 %;
- autorise M. le maire, Yvan Pinsonneault et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon à signer, pour et au nom de la municipalité de Ange-Gardien, le protocole d'entente à intervenir avec la MRC de Rouville, ainsi que tout autre document relatif.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-078-14 ACQUISITION D'UNE ESTRADE

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que le conseil municipal accorde un contrat à M. François Poirier d'un montant de 1 380 \$ pour la fabrication d'un cadre d'estrade, tel que décrit dans le rapport du 10 mars 2014 de Mme Jennie Rainville, directrice des loisirs.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-079-14 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES, PRODUCTIONS DU TRIANGLE NOIR ET PRÊT DE LA SALLE MUNICIPALE (LE 26 AVRIL 2014)

Considérant la résolution numéro 03-090-13 par laquelle la Municipalité de Ange-Gardien appuyait le conseil d'administration du Festival du Triangle Noir dans son projet de scène culturelle pour les 35 ans et moins, à être déposé dans le cadre du pacte rural;

Considérant que par la même résolution, la Municipalité de Ange-Gardien ait accepté de mettre la salle municipale à la disposition des Productions du Triangle Noir, afin qu'il y présente un spectacle de la série pour enfants et un spectacle de la série découverte;

Considérant que les Productions du Triangle Noir souhaite obtenir une contribution de 250 \$ de la municipalité afin d'offrir le spectacle de la série enfants gratuitement;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien accepte de verser 250 \$ aux Productions du Triangle Noir et de leur prêter la salle municipale le 26 avril 2014 afin qu'ils y présentent les deux spectacles décrits en préambule.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-080-14

ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES GARDERIES

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter le règlement no 763-14 modifiant le règlement sur les garderies.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-081-14

DEMANDE DU C.P.E. BAMBIN CLUB, ACTIVITÉ DU 28 MAI 2014

Considérant la demande du CPE Bambin Club, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser le CPE Bambin Club à utiliser le terrain de soccer situé sur la rue Saint-Jean le mercredi 28 mai prochain de 8 h 00 à 20 h 30 pour leurs activités organisées dans le cadre de la semaine des services de garde.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-082-14

CESSION DE TERRAIN, LOT 3 518 041

Considérant que le terrain portant le numéro de lot 3 518 041, appartenant à la Municipalité de Ange-Gardien, constitue une ancienne assiette et/ou emprise de chemin;

Considérant que ledit terrain, longeant la route 235, n'est d'aucune utilité pour la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu :

- D'autoriser la cession du terrain portant le numéro de lot 3 518 041 aux propriétaires contigus;
- Que tous les frais relatifs à ladite cession soient à la charge des propriétaires contigus;

- Que M. le maire, Yvan Pinsonneault, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ange-Gardien, les documents relatifs.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 03-083-14
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Benoit Pepin et résolu, à 21 h 05, que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière